

RÉPONSE – QE 277 A – 23.11

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 277 – 23.09

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

INCENDIES À VERNIER-VILLAGE

QUESTION

- 1 Qui va financer la reconstruction de l'École des Ranches ? Quel budget ? Quel montant ?
- 2 Qui va financer la location des containers prêtés par la Tour-de-Peilz ? Quel montant ? Quel budget ?
- 3 Combien de temps les enfants seront scolarisés dans ces containers ?
- 4 L'école est-elle assurée contre les incendies ? Qui prend en charge les réparations en cas de défaut technique ? en cas d'incendie volontaire provoqué par un incendiaire majeur ? provoqué par un incendiaire mineur ?
- 5 Est-ce que les correspondants de nuit sont passés sur la zone de l'école des Ranches dans la soirée du mardi 4 juillet ? inspectent-ils généralement dans leur tournée le préau des écoles ? Merci de nous remettre tous leurs rapports et constats du mardi 4 juillet.
- 6 Qui va financer la reconstruction de l'abri à vélos/local à poubelles qui a pris feu le 30 juillet ?
- 7 Est-ce que les correspondants de nuit sont passés sur la zone de l'abri à vélos/local à poubelles dans la soirée du 30 juillet ?
Merci de nous remettre tous leur rapport et constats datant du 30 juillet sur cette zone.
- 8 Combien d'arbres ont été touchés et abîmés par l'incendie du 30 juillet ? Des arbres devront-ils être abattus ?
- 9 La Mairie dispose-t-elle d'un dispositif spécial anti-incendie ?

RÉPONSE

Le Conseil administratif répond aux nombreuses questions comme suit :

Questions 1, 2 et 4

Il a échappé à l'attention de l'interpellant que des éléments de réponse figurent déjà dans les communications du Conseil administratif faites lors de la séance extraordinaire du 20 juillet dernier. Afin d'éviter d'inutiles paraphrases, rappelons simplement que le Conseil municipal aura connaissance, dès que cela sera possible, des coûts nécessaires à l'installation de l'école provisoire à travers un DA qui sera déposée une fois l'ensemble des factures émises. Les coûts bruts seront diminués des montants alloués par l'assurance.

Les travaux de reconstruction feront l'objet d'une DA spécifique, les coûts bruts seront là aussi diminués par les indemnités versées par l'assurance. Actuellement, les travaux en cours d'assainissement

s'effectuent sous la responsabilité directe de l'assurance. Le bâtiment devrait être mis à disposition de la Commune pour la reconstruction à la fin de l'année.

La prise en charge par l'assurance, partie civile qui dispose d'actions en dommages, y compris sur la base d'actions récursoires, ou par la Commune, qui sera également constituée, n'est à notre connaissance pas tributaire de l'âge des auteurs. Le montant total se chiffrant en millions, il est peu probable que la réparation du dommage émane directement de la poche des auteurs.

C'est le lieu de préciser que Vernier se distingue ainsi d'un certain nombre de collectivités qui ont fait le choix de l'auto-assurance (l'économie sur les primes devant couvrir les éventuels dommages).

Question 3

Le planning des travaux ne peut pas encore être précisé en l'état, le projet de reconstruction étant tributaire, notamment, de l'assainissement. Il conviendra par la suite de définir le projet, de procéder aux appels d'offres avec les aléas inhérents aux disponibilités des entreprises et des matériaux. L'importance des travaux à effectuer conduit toutefois à dire qu'il est très peu vraisemblable que l'école des Ranches soit entièrement disponible à la rentrée 2024. La DA qui sera déposée sera bien entendu accompagnée d'un planning relativement détaillé.

Question 5

Il sera rappelé que les correspondants de nuit effectuent des patrouilles, qui comme toutes patrouilles ont un caractère aléatoire, ou répondent à des demandes d'intervention. Les éléments de rapports ne sont pas publics. Cette réponse vaut mutatis mutandis pour la question 7.

Question 6

Une réflexion est en cours pour configurer différemment l'abri à vélos et à containers. Les coûts étant limités, ils seront pris en charge par le budget de fonctionnement, étant précisé que le coût brut sera diminué des indemnités versées par l'assurance. Une information sera donnée en temps et en heure en commission des bâtiments et de l'énergie.

Question 7

Voir sous question 5.

Question 8

Lors de l'incendie du 30 juillet dernier, 3 arbres ont été touchés ; ils seront abattus et remplacés. 6 arbustes ont également été touchés, parmi lesquels 4 devront être remplacés.

Question 9

Pour des motifs évidents de sécurité, l'interpellant comprendra qu'il n'est pas avisé de répondre publiquement et de manière détaillée à cette question. Il sera noté simplement que le bâtiment dispose également d'une détection incendie reliée à la centrale du GSIS.

La question écrite QE 277 – 23.09 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 6 novembre 2023

